



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 mars 2020

Délibération n°05-2020 : Tarifs de location des locaux de l'IUT de Vannes – Modification de la délibération n°08-2015 du 13 février 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L713-1 ;

Vu les statuts de l'Université Bretagne-Sud ;

Vu les statuts de l'IUT de Vannes ;

Vu la délibération n°08-2015 du conseil d'administration du 13 février 2015 fixant les tarifs de location des locaux de l'IUT de Vannes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve, à l'unanimité, la modification de la délibération n°08-2015 du conseil d'administration du 13 février 2015 et fixes les nouveaux tarifs de location des locaux de l'IUT de Vannes.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 14
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 21
- Pour : 21
- Contre : 0
Abstention : 0

Visa du Président

Jean Peeters

Documents en annexe : Grille 2020 des tarifs de location des locaux de l'IUT de Vannes.